

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 15 Décembre à 19 h00

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 08 décembre 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M ROZET Romaric, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 36

Excusés : M CHIGNIER Bernard remplacé par M. ROZET Romaric, Mme MONTANES Véronique, M MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, Mme VAGINAY Hélène, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercédès, Mme LARDET Anne Sophie

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard à M FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno, M VIODRIN Jérôme à M VALORGE René, M JARSAILLON Philippe à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès à Mme LEBEAU

Election d'un secrétaire de séance : M GROSDENIS Henri, (Arcinges)

N°2022/N°174

OBJET : TARIFICATION ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de se positionner sur les tarifs de l'accueil de loisirs intercommunal à compter de l'année 2023 ainsi que sur la modification du règlement intérieur. Mme la Vice-présidente en charge de la Cohésion Sociale propose une évolution mesurée pour les tarifs horaires accueil de loisirs 3-11 ans, activités spécifiques, accueil de loisirs ados, activités passerelle et activité exceptionnelle avec pour objectifs de :

- Poursuivre une tarification conforme aux exigences de la Caisse d'Allocations Familiales,
- Maintenir de la cohérence entre la tarification enfants et ados.
- Augmenter la tarification pour les familles cette année 2023 en restant raisonnable pour rester un service accessible à la population (prise en compte des hausses du coût de l'énergie, du transport et de l'alimentation).
- Maintenir de la cohérence avec les autres accueils de loisirs du territoire

La proposition d'évolution du tarif consiste en une augmentation de 0,05 € du tarif à la demi-heure et en un prix de repas établi à 4,15 €. Les autres tarifs et modalités de règlement reste inchangés.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le règlement intérieur de l'accueil de loisirs tel que ci-annexé et qui deviendra effectif au 1er janvier 2023

Le secrétaire de séance
Représentant de la commune d'Arcinges
M Henri GROSDENIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20221215-N2022-174-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2022

Le Président de la Communauté
De Communes

M René VALORGE


